


ATTENTION À L'ARNAQUE AU MINISTÈRE

Si vous recevez un courrier à en-tête de la République Française vous proposant de l'isolation à 1€, envoyé par le ministère de l'écologie et de l'Environnement, jetez-le immédiatement.



21940731/43788/0056/CE 1/1
D.496949599239426741

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Services d'informations et de relations publiques
Pour la transition énergétique
Mercredi 08 Novembre 2017

Objet :
Communiqué d'information « Isolation Pour Tous »
Réf : HNGFHT2655

- **Qu'est-ce que le programme isolation des combles ?**
Le programme isolation des combles est un programme d'isolation des foyers à 1€. Créé par le ministère de l'Écologie en 2016, renouvelé en 2018, il a été créé pour aider les familles à réaliser jusqu'à 30% d'économies d'énergie, en effectuant les travaux d'isolation de leurs combles.
Le Pacte Isolation pour Tous est une initiative visant à lutter contre la précarité énergétique. Il s'agit d'un programme d'isolation de combles perdus, soumis à des conditions d'éligibilité.
- **Des travaux à la charge des Pollueurs**
L'État oblige les pollueurs à offrir aux foyers français des solutions de diminution de consommation énergétique. Vos travaux seront donc financés via les certificats d'économies d'énergie. Vous n'aurez réellement qu'un seul euro à déboursier ! Ce pacte permet donc à tous ceux qui sont éligibles de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Qui peut bénéficier de cette aide de l'état ?
Tous les foyers visés par le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE).
Au dispositif global, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a rajouté une nouvelle obligation d'économies d'énergie (article L. 211-1-1) au profit des foyers en situation de précarité énergétique.

Vérifiez votre Éligibilité et bénéficiez d'une installation pour un 1€ en nous contactant :
Du lundi au jeudi de 9h à 18h sans interruption et le vendredi de 9h à 14h au

01.79.72.57.57

Rendez-vous sur <https://www.pacte-energie-solidarite.com/precarite-energetique-les-menages-eligibles-au-programme/> pour vérifier votre éligibilité avant toute escroquerie !